

67 IDÉES D' ACTIONS
POUR LES COLLECTIVITÉS

AGIR CONTRE LES DISCRIMINATIONS AU NIVEAU RÉGIONAL





• • • • • SOMMAIRE

p5 • • LA RÉGION EN TANT QU'INSTITUTION

Garantir un accueil non discriminatoire
Communication
La région comme partenaire

p10 • • ÉCONOMIE ET EMPLOI

Coordination des acteurs de l'emploi
La région comme employeur
Aide aux entreprises

p15 • • AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET VIE QUOTIDIENNE

Transports en commun
Logement
Alimentation
Santé

p20 • • ÉDUCATION, INSERTION, FORMATION PROFESSIONNELLE

Lycée et enseignement professionnel
Enseignement supérieur et recherche

p23 • • LOISIRS ET VIVRE-ENSEMBLE

Culture
Sport
Citoyenneté et solidarité, vie associative

p27 • • LA RÉGION ET LE MONDE

Tourisme
Le rayonnement international
L'Europe

• • • • • ÉDITO

C'est en agissant tous les jours, sur le terrain, que nous ferons reculer les discriminations, et pour cela la région a un rôle important à jouer. Par ses compétences transversales, elle peut mettre en œuvre des actions simples et peu coûteuses qui feront la différence, dans tous les domaines relevant des politiques régionales : économie, emploi, santé, éducation, transports, culture, sport, tourisme...

Cette brochure présente donc des idées de politiques à mener pour favoriser la cohésion sociale et améliorer le quotidien. Nous espérons qu'elles pourront alimenter le dialogue entre les régions, les associations et les citoyen-ne-s pour favoriser l'émergence de nouvelles initiatives.



LA RÉGION EN TANT QU'INSTITUTION



GARANTIR UN ACCUEIL NON DISCRIMINATOIRE

1

Former les personnels de la région et des organismes régionaux en charge de l'accueil pour garantir un accueil respectueux de toutes les personnes, de tous les couples et de toutes les familles et les sensibiliser aux différentes formes de discriminations, notamment celles liées à l'identité de genre, à l'orientation sexuelle et à l'état de santé.

2

Porter une attention particulière à l'accueil des personnes trans pour favoriser une attitude respectueuse et compréhensive. Une sensibilisation des agents sur le sujet pourra se faire via des associations trans, ou via les outils qu'elles ont créés.

3

Veiller à ce que tous les documents et formulaires édités par la région ne soient pas discriminants en prévoyant qu'ils puissent être complétés par un couple ou des parents de même sexe.

4

Mettre en place des dispositifs garantissant l'accès à tous les services et toutes les agences régionales pour les personnes atteintes d'un handicap, qu'il s'agisse d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite mais aussi d'agents formés, par exemple pour les personnes sourdes ou malentendantes.

5

Créer un poste de médiatrice ou de médiateur régional, et s'assurer de la sensibilisation aux problématiques LGBTQI+ en cas de conflit entre la ville et les particuliers et/ou les associations.

COMMUNICATION

6

De manière générale, il est souhaitable pour la région de faire la promotion de la diversité dans toute sa communication en propre (illustration du site internet, guides régionaux, brochures d'information, journal, etc.), mais aussi dans la communication des agences régionales. Veiller à avoir une communication inclusive, en terme d'origine ethnique, mais aussi de handicap, d'orientation sexuelle, d'identité de genre, de catégorie sociale, montrer la diversité des familles et éviter les stéréotypes de genre.



Accompagner les actions de visibilité et montrer l'implication de la région en envoyant des représentant-e-s lors des événements publics LGBTQI+ (festivals, salons, marches, concerts, projections..) et des débats organisés sur les thématiques LGBT, santé/VIH, égalité femme/ homme, handicap, lutte contre le racisme et la xénophobie...



S'engager à lutter publiquement contre les discriminations : ethniques et/ou sociales notamment par une condamnation publique en cas d'agression, de dégradation visant les personnes, locaux, organismes et événements luttant contre celles-ci.



Publier un bilan annuel de l'action menée en matière de lutte contre les discriminations.

LA RÉGION COMME PARTENAIRE



Encourager les partenaires de la région à engager des démarches de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations, en s'appuyant par exemple sur la documentation du Défenseur des Droits. Inclure ces objectifs dans les conventions pluriannuelles.

11

Inclure dans les marchés publics une clause de sensibilisation aux lois sur l'égalité professionnelle femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations à raison de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'origine ethnique, de l'état de santé, du handicap...

12

Inciter les élu-e-s siégeant dans les conseils d'administration des lycées à faire ajouter, quand il n'y en a pas, un paragraphe sur le respect de l'autre et de tous les personnels et sur l'interdiction de toutes les formes de discriminations qui portent atteinte à la dignité de la personne, le refus de tout propos ou comportement à caractère raciste, antisémite, xénophobe, sexiste et homophobe ou réduisant l'autre à une apparence physique dans le règlement intérieur et/ou dans la charte de bonne conduite.

13

Influer sur les programmes des formations sanitaires et sociales, puisque la région est responsable de ces formations, pour y intégrer des modules de sensibilisation et de prévention aux différentes discriminations ainsi des interventions extérieures (de personnes handicapées, LGBTQI+, d'origines ethniques et/ou sociales différentes etc.) afin que celles-ci leur fassent part de leur expérience vis-à-vis du système sanitaire et social.

14

Augmenter les ressources à disposition des associations : en faisant d'une cause une « grande cause régionale », il est possible de majorer les subventions accordées aux associations concernées par cette cause ; il est aussi possible de financer des projets précis. Par exemple, la région Île-de-France a débloqué 200 000 euros qui permettent d'aider des porteurs de projet à mettre en place des accueils pour les jeunes en rupture familiale à cause de leur orientation sexuelle.

ÉCONOMIE & EMPLOI



COORDINATION DES ACTEURS DE L'EMPLOI

15

Mettre en place des dispositifs d'accompagnement des salariés précaires, notamment des personnes en grande précarité sociale et des personnes handicapées, pour favoriser une insertion durable dans l'emploi, avec des dispositifs d'information et de formation personnalisés.

16

Encourager la création de très petites entreprises, notamment dans et aux bénéfices des quartiers défavorisés via l'accès aux micro-crédits et la mise à disposition de locaux.

17

Proposer des programmes pour stimuler l'entrepreneuriat féminin.

18

Privilégier les entreprises en milieu protégé dans les marchés publics, comme par exemple les ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail)...

LA RÉGION COMME EMPLOYEUR

19

Appliquer une politique volontariste en matière de non-discrimination et de promotion de la diversité pour le personnel (en prenant en compte l'orientation sexuelle, l'identité de genre, mais aussi l'égalité femme/homme, l'origine ethnique, l'origine géographique, le handicap...), dans le recrutement ou l'évolution des carrières.

20

Formaliser cet engagement par la signature de chartes, comme la *Charte de la diversité* ou la *Charte d'engagement LGBT* de l'Autre Cercle.

21

Sensibiliser le service des ressources humaines sur les questions de handicap, de racisme, d'orientation sexuelle, d'identité de genre et d'état de santé.

22

Garantir l'égalité de traitement entre les personnes en couple de même sexe et leurs collègues, et ce quel que soit leur statut marital, concernant les congés avant naissance (examens...) et après (congés « enfant malade » pour le parent social...).

23

Condamner fermement les actes de harcèlement et soutenir les victimes, notamment en cas de conflit avec la hiérarchie.

24

Répertorier les actes de harcèlement et mener des enquêtes sur le bien-être des salarié-e-s au travail. Produire chaque année un rapport de situation des services du conseil régional pour évaluer la mixité des services, les écarts potentiels de rémunération, d'évolution professionnelle, de formation...

25

Promouvoir l'égalité femme/homme et encourager le travail des femmes au sein de la région et de ses organismes associés par la création de crèches pour les personnels.

AIDE AUX ENTREPRISES

26

Proposer des aides et investissements aux petites et moyennes entreprises ayant une réelle démarche de responsabilité sociétale, notamment les entreprises du numérique.



Proposer des ressources pour favoriser la création d'entreprises, associations, coopératives, mutuelles... dans le domaine de l'économie sociale et solidaire : publication de guides, centre d'information, formations, conférences, mais aussi aides publiques, incubateurs d'entreprises...



Demander aux entreprises, pour pouvoir bénéficier de subventions des aides de la région, de signer une charte les engageant notamment à lutter contre les discriminations et pour l'égalité d'embauche, de traitement et de salaire quel que soit le sexe de la personne, son identité de genre, son orientation sexuelle, son origine ethnique ou géographique, son état de santé ou son handicap. Encourager les entreprises qui s'impliquent pour le retour à l'emploi des personnes en grande précarité.



Proposer des formations à destination des directions des ressources humaines des entreprises pour les sensibiliser à la lutte contre la discrimination.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & VIE QUOTIDIENNE



TRANSPORTS EN COMMUN

30

Permettre l'accès aux transports en commun aux personnes en grande précarité sociale (dont les demandeurs d'asile) via la gratuité des transports.

31

Lutter contre les violences faites aux femmes, aux personnes LGBTQI+, aux personnes en raison de leur origine ethnique ou géographique ou de leur handicap dans les transports publics en incluant des clauses de formations aux discriminations et aux violences pour les agents des opérateurs de service public.

32

Garantir l'accès aux transports en commun aux personnes à mobilité réduite en aménageant les accès et en développant les services de transport pour personnes à mobilité réduite, tant en termes de parcours qu'en termes d'horaires, de manière à permettre à toutes et tous de se déplacer à l'endroit de son choix, au moment de son choix.

33

Mettre en place un réseau de transports publics garantissant une bonne desserte des institutions publiques et des centres médicaux afin que chacun-e aie accès aux soins et puisse exercer ses droits citoyens.

LOGEMENT

34

Financer l'accès au logement d'urgence, notamment en aidant à l'acquisition de bâtiments, aux travaux de rénovation, aux dispositifs de réinsertion sociale, en n'oubliant pas de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes victimes de violences (dont les lesbiennes...), des jeunes en rupture familiale, notamment des jeunes LGBTQI+, des personnes handicapées, des personnes migrantes, des personnes trans et des femmes SDF.

35

Améliorer l'accueil des personnes en situation de grande précarité en travaillant en concertation avec les associations de terrain sur les besoins pour bâtir un plan d'action pluriannuel.

36

Lutter contre la précarité énergétique des ménages les plus fragiles en améliorant les performances énergétiques et thermiques des logements sociaux.

ALIMENTATION

37

Favoriser les initiatives permettant l'accès à une alimentation de qualité pour les ménages en grande précarité sociale, dans le cadre des programmes d'amélioration de l'alimentation.

SANTÉ

38

Aménager l'offre de santé de proximité sur le territoire de manière à garantir un accès aux soins de qualité pour toutes et tous, notamment en luttant contre les déserts médicaux dans les espaces où la population est la plus fragile (vieillesse, pauvreté...).



Promouvoir la santé auprès du public, des jeunes notamment, et favoriser leur accès à la prévention et aux soins, particulièrement en matière de santé sexuelle et de contraception. Aider à la création de lieux d'écoute et de prévention jeunesse pour la sexualité, les drogues, le mal-être et la violence ouverts à toutes et à tous et sans rendez-vous pour que les adolescent-e-s bénéficient de conseils anonymes et gratuits. Ces structures pourront aussi mettre en place des actions spécifiques de lutte contre les discriminations (débats, projections...).



Veiller à ce que chacun-e bénéficie d'une prise en charge adaptée et bienveillante, notamment en formant les personnels à l'accueil des publics spécifiques, en augmentant de nombre d'interprètes LSF (langue des signes) afin de permettre un meilleur accès aux soins pour les personnes sourdes, en soutenant la création et la pérennisation de structures de soins spécialisées : centre de planification familiale, centre de soins spécialisés pour certaines prises en charge (VIH, handicaps spécifiques, centre de santé accessibles aux plus démunis et aux personnes migrant-e-s, dispositifs itinérants pour aller au contact de populations marginales...).

ÉDUCATION, INSERTION, FORMATION PROFESSIONNELLE



LYCÉE ET ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

41

Adapter les locaux pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite qu'ils soient élèves, personnels enseignants ou administratifs.

42

Inciter les établissements à sensibiliser les élèves et les personnels au handicap afin de faciliter l'inclusion des élèves et personnels enseignants ou administratifs en situation de handicap.

43

Faire la promotion de l'égalité filles-garçons dans les lycées et les centres de formations des apprentis en produisant des outils de formation et d'information, en mettant en place des ateliers et en encourageant les initiatives des jeunes dans ce domaine.

44

Lutter contre toutes formes de violences en milieu scolaire (harcèlement, bizutage, discriminations, racket...) par le biais de campagnes spécifiques et en mettant en place des dispositifs de soutien aux victimes.

45

Permettre aux jeunes, y compris LGBTQI+, en rupture familiale d'avoir accès à une aide d'urgence, mais aussi les aider à trouver des solutions pérennes pour construire leur avenir et poursuivre leurs études, notamment via les fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

46

Mettre en place des dispositifs permettant de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur pour les personnes en situation de fragilité économique et sociale, par exemple les jeunes LGBTQI+ en rupture familiale ou les personnes en grande pauvreté : apprentissage, formation continue...

47

Développer les bibliothèques et centres de documentations pour permettre à tout-e-s de diminuer le coût des études et de travailler dans de bonnes conditions.

48

Encourager le développement de pôles de recherche sur les domaines touchant à la lutte contre les discriminations par le biais d'allocations de recherche, de la multiplication de projets de recherche en partenariat avec les associations citoyennes...

49

Développer la mixité femme/homme dans l'enseignement supérieur en encourageant l'accès des femmes aux domaines scientifiques, notamment via la création de programmes de soutien spécifiques, de manifestations scientifiques...

LOISIRS & VIVRE-ENSEMBLE



CULTURE

50

Soutenir les démarches qui favorisent l'accès à la culture pour toutes et tous : résidences et actions de médiation culturelle, actions spécifiques en direction des populations fragilisées à l'aide par exemple de subventions et d'emplois tremplins.

51

Aider à la valorisation et à la diffusion de toutes les cultures : cultures des populations d'origine étrangères, culture LGBTQI+, culture sourde, à travers notamment une aide aux festivals, aux événements, aux compagnies et aux pratiques amateurs.

SPORT

52

Encourager les clubs sportifs à mettre en place une véritable politique de lutte contre les discriminations et à diffuser par exemple la *Charte sport et trans'* et/ou la *Charte contre l'homophobie dans le sport*, qui a déjà été signée par toutes les fédérations sportives françaises.

53

Informar sur l'existence du Centre National de Développement du Sport qui apporte des financements prioritaires pour les actions en direction des personnes handicapées, des femmes et des jeunes des quartiers défavorisés.

54

Prendre en compte l'engagement des clubs sportifs dans la lutte contre les discriminations, incluant les discriminations LGBTQI+, pour l'attribution des subventions et la construction de nouvelles infrastructures.

55

Former les éducatrices et éducateurs, entraîneuses et entraîneurs à la lutte contre les discriminations, dont les discriminations LGBTQI+.

56

Soutenir également tous les évènements sportifs : les évènements sportifs féminins autant que ceux de leurs équivalents masculins, et les évènements handisports autant que ceux des valides, ainsi que les évènements favorisant l'accès au sport pour tou-te-s.

57

Encourager le développement des activités physiques et sportives en direction du public féminin, ainsi que la pratique du handisport.

CITOYENNETÉ ET SOLIDARITÉ, VIE ASSOCIATIVE

58

Soutenir les associations luttant contre les discriminations, encourageant l'accès aux soins et/ou prenant en charge les personnes en situation de grande précarité : elles sont des actrices importantes de la vie locale. Par leurs actions d'accueil, de conseil, de convivialité et de prévention, elles apportent une aide concrète aux personnes et contribuent à leur épanouissement. Ce sont aussi des lieux d'échange, de réflexion et d'innovation qui développent l'engagement citoyen et la cohésion sociale. Selon leurs actions, elles peuvent avoir besoin de financements, notamment sous la forme de conventions pluriannuelles, pour garantir une pérennité des financements et donc des actions.

59

Proposer des formations gratuites pour les bénévoles impliqué-e-s dans les associations.

60

Soutenir les actions qui visent à l'égalité d'accès des femmes à l'information et à la connaissance de leurs droits, notamment dans les quartiers défavorisés.

LA RÉGION & LE MONDE



TOURISME

61

Encourager la création d'une charte d'accueil des publics LGBTQI+ via le Comité régional du tourisme, visant à garantir une qualité d'accueil égale pour toutes et tous, notamment dans la restauration, les hébergements et les lieux de vie nocturne.

62

Inciter au développement de guides des lieux touristiques accessibles.

63

Soutenir et encourager les évènements de visibilité dans l'espace public comme les marches, les forums des associations, mais aussi débats, projections, expositions, par exemple autour du 17 mai journée de l'IDAHO (journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie) ou la journée internationale contre les violences faites aux femmes.

LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL

64

Soutenir le plaidoyer à l'international pour les droits humains et la santé dans le cadre des déplacements des élu-e-s de la région.

65

Engager la région dans des programmes et actions d'échanges de bonnes pratiques pour les actions de lutte contre les discriminations.

66

Soutenir les programmes de santé, notamment pour la lutte contre le VIH/Sida et l'accès à la santé des femmes et des enfants et de développement des droits humains à l'international, à travers des actions de coopération décentralisée.

L'EUROPE



Aider les associations et organisations luttant contre les discriminations à bénéficier des aides européennes, et notamment du Fond Social Européen, en mettant en place une antenne accompagnant les petites structures dans leurs démarches.

ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORT-E-S

SOUTENEZ NOS ACTIONS



AIDEZ-NOUS DANS NOTRE COMBAT
pour l'égalité des droits et la lutte contre les LGBTphobies.
FAITES UN DON et bénéficiez d'une réduction fiscale* !



contact@inter-lgbt.org
www.inter-lgbt.org


Inter-LGBT

*Pour les particuliers, jusqu'à 66% de votre don déductible de votre impôt sur le revenu.
Pour les entreprises, jusqu'à 60% déductible du montant dû au titre de l'impôt sur les sociétés



Inter-LGBT

Interassociative lesbienne, gaie, bi & trans

Reconnue d'intérêt général

c/o Maison des associations du IIIe
boîte 8 · 5, rue Perrée · 75003 PARIS

contact@inter-lgbt.org

www.inter-lgbt.org



InterLGBT